

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 26 (1900)
Heft: 2

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONVENTION

entre la

*Société suisse des ingénieurs et architectes, d'une part,
et la**Société vaudoise des ingénieurs et architectes, d'autre part.*

ART. 1. Le *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes* cessera de paraître à partir du 1^{er} juillet 1900, et sera remplacé par une publication, intitulée :

Bulletin technique de la Suisse romande.

*Organe, en langue française,
de la Société suisse des ingénieurs et architectes.*

ART. 2. A la même date, la section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes (c'est-à-dire les membres de la Société vaudoise appartenant à la Société suisse) se constitue de nouveau en nommant les membres du comité. Les noms de ces membres seront communiqués au comité central de la Société suisse. De même tout changement du comité sera communiqué au comité central.

ART. 3. La nouvelle publication s'attachera à être un organe autorisé des intérêts techniques suisses et à renseigner plus spécialement les ingénieurs et les architectes de la Suisse romande sur les questions intéressant leur profession.

ART. 4. L'entreprise du *Bulletin* sera confiée à un éditeur de la Suisse romande.

ART. 5. Le comité supérieur de rédaction du *Bulletin* sera composé, autant que possible, de techniciens de tous les cantons romands. Chaque section sera priée de désigner deux membres de ce comité. Le choix du rédacteur en chef sera soumis à l'approbation de ce comité, ainsi qu'à celle du comité central de la Société suisse.

ART. 6. La Société suisse allouera au *Bulletin* une subvention annuelle de 1500 francs pour les trois premières années, et de 1000 francs pour les années suivantes, à condition qu'au moins 100 membres de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes appartiennent aussi à la Société suisse.

ART. 7. Le comité central exercera un droit de contrôle sur la marche de la rédaction et il se réserve d'intervenir s'il estimait que la tendance de cet organe ne justifiait pas l'appui moral et matériel que la Société suisse lui accorde. La rédaction présentera au comité central un rapport annuel, récapitulant les prestations du journal en texte et en illustrations.

ART. 8. Le *Bulletin* paraîtra tous les quinze jours, régulièrement, avec six à huit pages de texte par livraison au format actuel et au moins 10 000 cm² de dessins par année, comme planches ou figures de texte suivant circonstances. Les annonces seront séparées du texte.

ART. 9. La rédaction du *Bulletin* met gratuitement le *Bulletin* à la disposition du Comité central et des sections de la Société suisse des ingénieurs et architectes pour des communications de tous genres n'excédant pas 2000 lignes par an.

ART. 10. Le prix de l'abonnement est fixé à 10 francs par an. Les membres de la Société suisse auront droit à une réduction de 2 francs sur le prix de l'abonnement.

ART. 11. Tous les différents qui pourraient survenir entre les parties chargées de conclure la convention seront jugées en

première et dernière instance par un tribunal composé de trois arbitres dont deux nommés par les parties. Ces derniers désigneront un surarbitre.

ART. 12. Cette convention entre en vigueur au plus tard le 1^{er} juillet 1900 et la durée jusqu'au 31 décembre 1903. A partir de cet instant, elle demeurera telle qu'elle est pendant des périodes consécutives d'une année, à moins que l'une des parties ne la rompe avant le 1^{er} octobre de la période.

Berne, le 25 mars 1900.

Pour le Comité central de la Société suisse
des ingénieurs et des architectes :

Le président :
A. GEISER.

Pour le secrétaire :
GERLICH.

Pour la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes :

Le président :
ELSKES, ingénieur.

Le secrétaire :
A. TZAUT, ingénieur.

RAPPORT

DU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ, A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 10 mars 1900.

Messieurs et chers collègues,

Fondée par l'initiative de notre regretté Louis Gonin le 26 mars 1874, jour où furent adoptés nos premiers statuts, notre Société va achever sa vingt-cinquième année. Elle nous a rendu pendant ce quart de siècle des services qui nous obligent à témoigner notre reconnaissance à son fondateur et si je n'en faisais partie, je dirais aussi à ses collaborateurs.

Ces services, je n'ai pas besoin de les signaler ici. Quand ce ne serait que celui de nous procurer l'occasion de nous réunir quelquefois pendant les soirées d'hiver pour entendre des choses intéressantes, ce service-là suffirait pour nous faire constater l'utilité de notre Société.

Nous trouvons du reste la preuve des avantages qu'elle nous offre dans le nombre de ses membres qui se maintient sans modifications sensibles. Il est actuellement de 163, en augmentation de 11 sur celui de notre précédente liste imprimée. Il serait cependant utile de le voir s'accroître. C'est le devoir de chacun de nous de faire de la propagande dans ce but.

Nous avons perdu pendant l'année écoulée 9 membres :

Par décès : MM. *Assinare*, architecte de la cathédrale ; *Aleide Pidoux*, *Ernest Kohler*, ingénieur à Berne, et *Arthur Warnery*, ingénieur à Saint-Prex.

Par démissions : MM. *Lecoultre*, mécanicien, *Jaques* et *Gilliéron* ingénieurs, *Charles Borgeaud*, architecte, et *Victor Durand*, ingénieur, à Berne.

Nous avons reçu trois membres : MM. *Privat* et *Meyer*, architectes, et *Jambé*, ingénieur.

Pour combler les vides laissés par les décès et les démissions, nous pouvons heureusement vous présenter aujourd'hui 4 nouveaux candidats à ajouter aux 3 déjà présentés dans la précédente séance sur l'admission desquels vous aurez à vous prononcer aujourd'hui.

Finances.

La principale de nos dépenses, celle pour le *Bulletin*, a été sensiblement moins élevée cette dernière année que la précédente.

Ainsi le <i>Bulletin</i> avait coûté en 1898	Fr. 1250 35
dont à déduire pour les abonnements et la vente des numéros	» 488 60
Dépense effective,	Fr. 761 75

Soit 4 fr. 40 par membre.

En 1899, le <i>Bulletin</i> a coûté	Fr. 989 15
moins le produit des abonnements et celui de la vente des numéros.	» 404 05
Dépense effective,	Fr. 525 10

Soit 3 fr. 14 par membre.

La différence entre la dépense effective pour le *Bulletin* en 1898 et 1899 est donc de. Fr. 236 65 à l'avantage de l'année dernière.

Remercions-en notre dévoué rédacteur.

Quant à notre fonds social qui était à la fin du précédent exercice de	Fr. 2281 10
il est aujourd'hui de	» 2656 15
en augmentation de	Fr. 375 15

Cette augmentation provient essentiellement de la réduction obtenue sur le coût du *Bulletin* et sur certains frais d'impression.

Administration de la Société.

Votre Comité a dû surtout s'occuper pendant cette dernière année de l'*avenir de notre Bulletin*. La démission de notre rédacteur actuel, M. Aloys van Muyden qui a jusqu'ici, comme ses prédécesseurs, rédigé gratuitement notre *Bulletin*, et l'impossibilité de trouver dans les mêmes conditions un nouveau rédacteur, a obligé le Comité à chercher une solution à cette question dans une réunion de notre Société à la Société suisse. Cette affaire vous a été expliquée dans une circulaire que votre président a adressée à tous les membres de notre Société; 96 membres ont répondu de la manière suivante à la question qui leur a été posée :

78 ont répondu oui, 11 non, et 7 qu'ils faisaient déjà partie de la Société suisse. Ensemble : 96 suffrages exprimés et 85 adhésions¹.

Nous aurons dans cette séance à délibérer sur un projet de convention qui nous a été soumis par le Comité central de la Société suisse pour régler les conditions dans lesquelles se ferait la publication de notre *Bulletin* devenu le *Bulletin technique de la Suisse romande*.

Une assemblée de délégués des sections de la Société suisse doit avoir lieu à Berne le 25 courant. Parmi les questions qui y seront traitées figure celle relative à cette convention. Si donc vous jugiez utile d'y apporter des modifications, il serait

¹ 42 réponses sont encore parvenues au Comité postérieurement au 10 mars. Les adhésions sont actuellement au nombre de 125 (dont 19 de membres communs). Les refus sont au nombre de 13. (Note de la rédaction.)

encore possible de les transmettre au Comité central pour qu'il veuille bien en tenir compte dans ses propositions à cette assemblée de délégués.

Des observations ont déjà été faites par votre Comité dans une lettre dont il vous sera donné lecture.

Bien que M. Aloys van Muyden ait donné sa démission de rédacteur du *Bulletin*, le 21 décembre 1898, il a bien voulu, sur notre demande, continuer ces fonctions jusqu'à la solution qui sera donnée à nos propositions.

Le *Bulletin* a paru en 8 numéros de 62 pages de texte et avec 7 planches, plus des dessins intercalés dans le texte. L'une de ces planches est le portrait de Louis Gonin offert gracieusement par la maison Georges Bridel & C^{ie}.

Nous avons eu à nous occuper d'un *nouveau tarif d'honoraires pour les architectes*. Ce tarif avait été renvoyé à une commission qui, par son rapporteur, M. l'architecte Bezencenet, a proposé quelques modifications dont il n'a été tenu compte que dans une très faible mesure.

Ce nouveau tarif a été adopté par la Société suisse en mars 1899.

Nos *séances ordinaires d'hiver* ont eu lieu comme d'habitude le second samedi des mois de novembre, décembre, janvier et février.

Dans la première, nous avons entendu M. A. Vautier sur le funiculaire Lausanne-Signal.

Dans la seconde, M. Elskes a proposé d'ouvrir un concours d'études en vue de prévenir l'enlaidissement de la ville de Lausanne.

Dans la troisième, M. Louis Chavannes, ingénieur en chef des services industriels de la commune de Lausanne, sur l'utilisation des forces motrices du Rhône à Saint-Maurice, leur transport, leur transformation et leur distribution à Lausanne.

Dans la quatrième, M. Ed. Chavannes, ingénieur en chef de la commune de Lausanne, sur le plan d'extension de la ville de Lausanne.

Je remercie encore ici les auteurs de ces conférences et leur souhaite pour l'hiver prochain de nombreux imitateurs.

Bibliothèque.

La possibilité de réunir les bibliothèques de la Faculté technique et la nôtre a été examinée avec le recteur de cette Faculté. Les conditions mises à cette réunion pourront être acceptées par nous. Mais il faut avant tout un local. Il doit se trouver dans le bâtiment de l'Ecole normale des jeunes filles, place de la Riponne, sitôt que pourra se faire l'installation de cette école dans le bâtiment construit au Champ-de-l'Air. Nous pensons que cette installation se fera cette année. Une solution avantageuse à la question de la bibliothèque ne peut donc tarder, ce qui est d'autant plus nécessaire que la Bibliothèque française, où se trouvent actuellement nos livres, doit déménager le 25 juin prochain. D'ici là nous serons probablement obligés de mettre ces livres dans des caisses qui seront déposées nous ne savons encore où¹.

Nous avons reçu en don des héritiers de Louis Gonin sa

¹ Les ouvrages emballés dans des caisses ont été déposés provisoirement à l'entrepôt de Lausanne, le 25 juin. (Note de la rédaction.)

bibliothèque technique; nous leur avons témoigné toute notre reconnaissance pour ce beau don. Provisoirement ces livres sont logés dans des caisses chez notre bibliothécaire.

Nous avons aussi reçu du Département fédéral de l'intérieur, auquel nous nous étions adressés pour l'obtenir, un beau volume intitulé : *Rapport technique sur l'exposition nationale suisse à Genève*.

Nous continuons à recevoir les publications suivantes, en échange du *Bulletin* :

Génie civil (Paris).

Annales des ponts et chaussées (Paris).

Mémoires et comptes-rendus des travaux de la Société des Ingénieurs civils de France (Paris).

Revue générale des Chemins de fer et des Tramways (Paris).

Bulletin de l'Association amicale des Elèves de l'Ecole nationale des Mines (Paris).

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse (Mulhouse).

La Propriété industrielle. Organe mensuel du Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle (Berne).

Revue de l'Electricité et de l'éclairage en général (Berne).

L'Artisan. Journal suisse des Arts et Métiers (Fribourg).

Moniteur de l'Industrie et de la Construction (Genève).

Zeitschrift des Österreichischen Ingenieur- und Architekten-Vereins (Vienne).

Glaser's Annalen für Gewerbe und Bauwesen (Berlin).

Schweizerische Bauzeitung (Zurich).

Proceedings of the Institution of mechanical Engineers (Londres).

Proceedings of the engineering Association of New-South Wales (Sydney).

Giornale del Genio Civile (Rome).

Revista dei Lavori pubblici (Rome).

Annali della Società degli Ingegneri et degli Architetti Italiani (Rome).

Atti del Collegio degli Architetti ed Ingegneri in Firenze (Florence).

Atti della Società degli Ingegneri e degli Architetti in Torino (Turin).

La Ingenieria. Revista del Centro de Ingenieros (Buenos-Ayres).

Anales de la Sociedad Científica Argentina (Buenos-Ayres).

G. ROUGE, *architecte*.

CHAUFFAGE DES HABITATIONS

Correspondance.

Lausanne, 5 mars 1900.

Monsieur le rédacteur,

Il m'a échappé une erreur dans le calcul de l'exemple cité pour la détermination de la quantité de combustible nécessaire au chauffage d'un local. (*Bulletin* N° 8 de 1899.) Je disais, en effet, page 192 : « A cette quantité, il faut ajouter 20 % pour tenir compte des pertes, et diviser par 0,65, coefficient moyen d'utilité des appareils de chauffage. »

J'ai fait l'inverse dans le calcul ; veuillez donc bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro, il faut écrire :

$$N = \frac{1.20 \sum t f \omega}{0.65 k} \times 24 \times 30.$$

Je saisis cette occasion pour vous dire aussi que je suis parfaitement d'accord avec les coefficients proposés par M. Sambuc, dans le numéro suivant du *Bulletin* ; il est clair que déterminés pour des matériaux employés dans la Suisse romande, ils ne peuvent qu'être préférables à ceux tirés d'une revue étrangère. Si le résultat paraît un peu fort et donne des quantités sensiblement plus élevées que celles brûlées effectivement dans des bâtiments de ce type, c'est parce que dans l'exemple choisi, on a admis une température extérieure moyenne trop basse, surtout pour ces dernières années chez nous.

Veuillez bien agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

J. ORPISZEWSKI, ing.